



Losser Audit
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

**MAISON FAMILIALE RURALE D'ÉDUCATION & D'ORIENTATION
DE BRAS SUR MEUSE**

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 14, avenue Raymond Poincaré
55100 BRAS-SUR-MEUSE

SIREN 783 384 704 – RNA W553000356

Assemblée générale ordinaire du 13 mars 2026

Exemplaire destiné au dépôt des comptes

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est

16 bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été ~~confiée par votre~~ Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **MAISON FAMILIALE RURALE D'ÉDUCATION & D'ORIENTATION DE BRAS SUR MEUSE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent ~~rapport~~.

Nous certifions que les comptes annuels sont, ~~au~~ regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ~~donnent~~ une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la ~~situation~~ financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les ~~normes d'exercice~~ professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que ~~nous~~ avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu ~~de ces normes~~ sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes ~~relatives à l'audit~~ des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le ~~respect~~ des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le ~~code de~~ déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} ~~janvier~~ 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, ~~nous~~ attirons votre attention sur la note ANC-2022-06 de l'annexe aux comptes ~~annuels~~ qui expose les effets de la première application du règlement ANC n° 2022-06 de l'~~Autorité~~ des normes comptables relatif aux comptes annuels. Ce règlement, appliqué ~~pour la première fois~~ à l'exercice clos le 31 décembre 2025, a conduit l'association à ~~modifier~~ la présentation de ses comptes annuels.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions

Nous avons contrôlé la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous nous sommes également assurés de la juste valorisation des subventions à encaisser au titre de l'exercice 2025.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et



Losser Audit
Commissaire aux comptes

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



Losser Audit
Commissaire aux comptes

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 13 mars 2026



SAS LOSSER Audit
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,03		0,04
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 627,00	1 189,54	437,46		603,06	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				62,13		74,06
Terrains	16 905,65	5 382,54	11 523,11		12 141,99	
Constructions	1 655 820,35	774 276,77	881 543,58		956 717,18	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	85 192,93	84 838,73	354,20		3 069,88	
Autres immobilisations corporelles	251 685,13	198 486,39	53 198,74		58 009,00	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,28		0,30
Participations	2 809,50		2 809,50		2 734,50	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 490,00		1 490,00		1 490,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 015 530,56	1 064 173,97	951 356,59	62,44	1 034 765,61	74,41
Stocks et en-cours	2 598,50		2 598,50	0,17	4 612,24	0,33
Créances				8,45		6,72
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	107 928,00	23 212,96	84 715,04		69 737,53	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	25 665,19		25 665,19		17 500,16	
Charges constatées d'avance	18 296,78		18 296,78		6 230,21	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	440 960,40		440 960,40	28,94	257 801,90	18,54
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	595 448,87	23 212,96	572 235,91	37,56	355 882,04	25,59
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 610 979,43	1 087 386,93	1 523 592,50	100	1 390 647,65	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		7,66		8,39
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	116 635,40		116 635,40	
Autres réserves				
Report à nouveau	222 769,85	14,62	116 286,25	8,36
Excédent ou déficit de l'exercice	206 008,19	13,52	106 483,60	7,66
Situation nette (sous-total)	545 413,44	35,80	339 405,25	24,41
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	328 134,89	21,54	357 338,41	25,70
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	873 548,33	57,33	696 743,66	50,10
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	11 810,00	0,78	10 619,00	0,76
TOTAL DES PROVISIONS (III)	11 810,00	0,78	10 619,00	0,76
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	436 983,29	28,68	501 990,35	36,10
Emprunts et dettes financières diverses	192,96	0,01	233,09	0,02
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	41 292,66	2,71	39 802,41	2,86
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	51 479,86	3,38	49 789,82	3,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	64 225,33	4,22	58 676,61	4,22
Produits constatés d'avance	44 060,07	2,89	32 792,71	2,36
TOTAL DES DETTES (IV)	638 234,17	41,89	683 284,99	49,13
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 523 592,50	100	1 390 647,65	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	2 775,00	4 050,00	-1 275,00	-31,48
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	642 121,72	583 054,96	59 066,76	10,13
<i>dont parrainages</i>	21 861,14	13 168,50	8 692,64	66,01
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	473 242,26	341 096,82	132 145,44	38,74
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 102,00	17 377,94	-15 275,94	-87,90
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	455,97	0,60	455,37	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 120 696,95	945 580,32	175 116,63	18,52
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	56 590,99	54 812,42	1 778,57	3,24
Variation de stocks	2 013,74	-495,45	2 509,19	506,45
Autres achats et charges externes	212 460,86	228 053,36	-15 592,50	-6,84
Aides financières		1 000,00	-1 000,00	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	11 456,64	10 978,04	478,60	4,36
Salaires	396 680,63	353 007,70	43 672,93	12,37
Cotisations sociales	130 430,74	115 569,43	14 861,31	12,86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	97 006,91	108 540,60	-11 533,69	-10,63
Dotations aux provisions	1 191,00	1 582,00	-391,00	-24,72
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	3 164,33	5 875,35	-2 711,02	-46,14
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	910 995,84	878 923,45	32 072,39	3,65
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	209 701,11	66 656,87	143 044,24	214,60

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation		2 309,04	-2 309,04	-100,00
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 223,67	79,06	4 144,61	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	4 223,67	2 388,10	1 835,57	76,86
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 916,59	8 845,43	-928,84	-10,50
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	7 916,59	8 845,43	-928,84	-10,50
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 692,92	-6 457,33	2 764,41	42,81
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	206 008,19	60 199,54	145 808,65	242,21
Produits exceptionnels (V)		53 785,15	-53 785,15	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		7 501,09	-7 501,09	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		46 284,06	-46 284,06	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 124 920,62	1 001 753,57	123 167,05	12,30
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	918 912,43	895 269,97	23 642,46	2,64
EXCÉDENT OU DÉFICIT	206 008,19	106 483,60	99 524,59	93,46
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	206 008,19	106 483,60	99 524,59	93,46

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 523 592,50 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 206 008,19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mars 2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION**Présentation de l'association :**

L'objet social de l'entité : Formation scolaire dans le domaine agricole et les services aux personnes, aux entreprises, aux territoires

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Formation professionnelle scolaire, par apprentissage et de la formation continue
- Participer à l'animation et au développement du territoire où elle est implantée
- Activités complémentaires à la formation : accueil, repas et d'hébergement

Les moyens mis en œuvre :

- Au niveau pédagogique : l'alternance
- Au niveau éducatif : l'internat
- Un réseau d'entreprises partenaires répartis sur le grand est
- Un conseil d'administration et une équipe pédagogique salariée
- Des infrastructures (salles de cours, internat, cuisine et réfectoire)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS**Détermination des stocks**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 627,00		
TOTAL	1 627,00		
Immobilisations corporelles			
Terrains	16 905,65		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	1 655 820,35		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	84 638,53		554,40
Matériel de transport	65 849,52		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	38 612,98		
Emballages récupérables et divers	136 645,85		10 576,78
TOTAL	1 998 472,88		11 131,18
Immobilisations financières			
Autres participations	2 734,50		75,00
Prêts et autres immobilisations financières	1 490,00		
TOTAL	4 224,50		75,00
TOTAL GENERAL	2 004 324,38		11 206,18

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 627,00	
TOTAL			1 627,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			16 905,65	
Constructions inst. générales, agencements			1 655 820,35	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			85 192,93	
Matériel de transport			65 849,52	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			38 612,98	
Emballages récupérables et divers			147 222,63	
TOTAL			2 009 604,06	
Immobilisations financières				
Autres participations			2 809,50	
Prêts et autres immobilisations financières			1 490,00	
TOTAL			4 299,50	
TOTAL GENERAL			2 015 530,56	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Logiciels			1 023,94	165,60		1 189,54
TOTAL			1 023,94	165,60		1 189,54
Immobilisations corporelles						
Terrains			4 763,66	618,88		5 382,54
Const. inst. gén., agencés			699 103,17	75 173,60		774 276,77
Inst. tech., mat. et out. industriels			81 568,65	3 270,08		84 838,73
Matériel de transport			55 476,28	4 979,15		60 455,43
Matériel de bureau, informatique			36 392,08	1 867,91		38 259,99
Emballages récupérables et divers			91 230,99	8 539,98		99 770,97
TOTAL			968 534,83	94 449,60		1 062 984,43
TOTAL GENERAL			969 558,77	94 615,20		1 064 210,96

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE**MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS**

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients	22 923,25	2 391,71	2 102,00	23 212,96
TOTAL GÉNÉRAL	22 923,25	2 391,71	2 102,00	23 212,96

55100B - MFR BRAS

ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Autres approvisionnements	4 612,24	2 598,50	4 612,24	2 598,50
TOTAL	4 612,24	2 598,50	4 612,24	2 598,50

55100B - MFR BRAS

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 490,00		1 490,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	14 118,99		14 118,99
Autres créances clients	93 809,01	93 809,01	
Personnel et comptes rattachés	238,63	238,63	
Débiteurs divers	25 426,56	25 426,56	
Charges constatées d'avance	18 296,78	18 296,78	
TOTAL	153 379,97	137 770,98	15 608,99

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	18 296,78
TOTAL	18 296,78

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	762,26
Divers produits à recevoir	18 291,09
TOTAL	19 053,35

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets à plus d'1 an à l'origine (1)	437 176,25	66 279,62	215 429,82	155 466,81
Fournisseurs et comptes rattachés	41 292,66	41 292,66		
Personnel et comptes rattachés	6 757,47	6 757,47		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 888,55	27 888,55		
Autres impôts et taxes assimilées	16 833,84	16 833,84		
Groupes et associés (2)	20 301,17	20 301,17		
Autres dettes	43 924,16	43 924,16		
Produits constatés d'avance	44 060,07	44 060,07		
TOTAL	638 234,17	267 337,54	215 429,82	155 466,81

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation	44 060,07
TOTAL	44 060,07

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 579,03
Emprunts et dettes financières divers	192,96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 702,51
Dettes fiscales et sociales	12 244,16
TOTAL	46 718,66

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,40 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02
- Méthode de calcul retenue : ANC 2021.

Le montant provisionné dans les comptes au 31/12/2025 s'élève à 11 810 €.

AUTRES ENGAGEMENTS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	MONTANT
Hypothèque conventionnelle au profit du Crédit Agricole concernant le Prêt N°86473608398	366 607
Caution de la Fédération Régionale au profit du Crédit Agricole concernant le Prêt N°86474220757	50 798
TOTAL	417 405

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MONTANT

LOSSER AUDIT - 16, bis rue de Souville - 55 100 VERDUN

Mission Légale

4 000,00

Attestation

900,00



À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entreprise applique le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 30 décembre 2023. Conformément aux dispositions du Plan comptable général, cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'une évolution de la réglementation.

Ce règlement modifie notamment :

- la définition et le périmètre du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la nomenclature et le plan de comptes applicables ;
- les modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et des informations en annexe.

Conformément à l'application prospective

prévues par le règlement, aucun retraitement du résultat de l'exercice 2024

n'a été opéré. Toutefois, afin d'assurer la comparabilité, certains reclassements de postes du bilan et du compte de résultat 2024 ont été effectués dans la colonne comparative, pour tenir compte des nouveaux modèles exigés.

Les reclassements significatifs ainsi que l'incidence du changement de méthode sur les principaux postes comptables de l'exercice 2025 sont présentés dans la présente annexe.

Changement de méthode - ANC 2022-06

Compte tenu de l'application prospective du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, les principaux postes impactés par le changement de réglementation sont :

- Changements induits par la nouvelle définition du résultat exceptionnel

Montants comptabilisés dans le résultat courant de l'exercice 2025 et qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :

- Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat : 42 722 euros

- Changements induits par la suppression de la technique du transfert de charges

Eléments qui auraient été comptabilisés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du règlement :

- Indemnité d'assurance comptabilisée en autres produits : 547 euros
- Remboursement de frais de formation comptabilisé en autres produits : 15 407 euros
- Indemnités d'IJ comptabilisées au crédit des charges de personnel : 427 euros
- Aide à l'embauche comptabilisée au crédit de charges de personnel : 12 500 euros

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS

31/12/2025

31/12/2024

Employés en ETP

12,93

9,82